



## PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2020

**Date de Convocation**

10 décembre 2020

**Date d’Affichage**

26 décembre 2020

**Nombre de délégués**

- En exercice	60
- Présents	38
- Votants	38
- Représentés	00
- Absents	22

L’an deux mille vingt, le 18 décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

**Présents :**

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. BOURBIGOT, PATY, Mme DUFFAULT, M. MARTI, Mmes PLANADE, HOFACK, M.M. GALAN, VALLEE, DA COSTA FERREIRA, SENOBLE, BUZZI, CHON, FONTAINE, Mme AQUILON, M.M. CHEREAU, WOJCIECHOWSKI, JEGO, ALBOUY, MARCHAND, CRETON, DECOURT, FONTAN, Mme BRUN, M. MAILLARD, Mme GISLARD, Mme ROUSSELET, M.M. THILLAYS, M. BOLZE.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

Mme GENTET.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. GALLOIS, CHIANESE, SIMONET.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

-

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

M.M. CAMUSET, PERRIGOT, Mme AMABLE, M. CLOOTENS, Mmes HUSSON, VOLLEREAU.

**Représentés :** -

**Absents :**

M. SIMARD, Mme TEXIER, M.M. ROBERT, BRUNEAU, Mme BELLEMAIN, M.M. BERNARD, DELALANDRE, Mme QUERMELIN, M.M. RIFFAUD, JOYEUSE, SAINT HILAIRE, Mme PRAT, M. CHOLLET, Mme DEBUS, M.M. CROSNIER, TUZI, BELLIOU, MARTIN, MONDO, BOITEUX, Mme BARTHE, M. GIOCONDI.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Damien BUZZI, délégué titulaire.

*La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves JEGO,  
Président du SIRMOTOM.*

*Monsieur Le Président procède à l'appel nominal.  
Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.*

**M. JEGO :** Nous débutons notre réunion du Conseil syndical. Merci de votre présence pour cette réunion de notre Conseil syndical.

Désignation d'un(e) Secrétaire de séance

Il convient de nommer un Secrétaire de séance.

J'ai reçu la candidature de M. Damien BUZZI.

Y a-t-il d'autres candidats ? (Aucun).

Monsieur Damien BUZZI est nommé Secrétaire de séance.

Félicitations !

## ORDRE DU JOUR

### **INSTITUTION ET VIE POLITIQUE**

- Installation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant pour la Communauté de Communes Pays de Montereau ;
- Approbation des Procès-Verbaux des séances du 18 septembre et du 16 octobre 2020 ;
- Autorisation donnée au Président à modifier l'article II des statuts du SIRMOTOM ;

### **FINANCES**

- Autorisation donnée au Président à renouveler la convention de partenariat avec l'Association Hub de la Réussite ;

### **FONCTION PUBLIQUE**

- Autorisation donnée au Président à prendre une délibération pour la mise en œuvre de la protection fonctionnelle ;

### **AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES**

- Autorisation donnée au Président à modifier le règlement intérieur fixant les conditions d'accès aux déchetteries du SIRMOTOM ;

\*\*\*\*\*

- Informations : Signature des contrats et conventions
  - Attribution du marché de travaux de génie civil nécessaires à la mise en place des bornes d'apport volontaire ordures ménagères/collectes sélectives/papier/verre de type semi-enterré ou enterré sur le territoire du SIRMOTOM à la Société COLAS.
  - Renouvellement de la convention d'assistance juridique avec le Cabinet RAVETTO ET ASSOCIES.
- Affaires et questions diverses.

**INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE ET D'UN NOUVEAU DELEGUE  
SUPPLEANT POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE MONTEREAU**

**M. JEGO :** Il convient d'installer un nouveau délégué titulaire et un nouveau délégué suppléant pour la Communauté de Communes du Pays de Montereau. Nous devons accueillir en qualité de délégué titulaire Madame Marie-Annick ROUSSELET en remplacement de Monsieur Alain GOSSEREZ pour la Commune de Varennes-sur-Seine, et en qualité de délégué suppléant Monsieur Alain GOSSEREZ en remplacement de Madame Marie-Annick ROUSSELET.

Nous les félicitons et les applaudissons !

**APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 18 SEPTEMBRE  
ET DU 16 OCTOBRE 2020**

**M. JEGO :** Je profite de cette occasion pour remercier notre sténotypiste, qui travaille depuis plus d'une dizaine d'années avec efficacité à recueillir nos pensées profondes en les rédigeant, afin que les générations futures nous lisent en recherchant dans les archives pour s'éclairer de notre intelligence collective ! Son rôle est donc indispensable.

Y a-t-il des remarques sur les procès-verbaux de ces deux séances ? (Aucune).

Je les mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Ces deux procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A MODIFIER L'ARTICLE II DES STATUTS  
DU SIRMOTOM**

**M. JEGO :** Il nous appartient de modifier les statuts du SIRMOTOM et de prendre en compte le fait que nous supprimons de nos statuts la commune de Saint-Ange-Le-Vieil (Article II – Collectivités adhérentes). La communauté de communes de Moret Seine-et-Loing gardera les communes de Dormelles, Flagy, Villemaréchal et Ville-Saint-Jacques. La commune de Saint-Ange-Le-Vieil est supprimée de nos statuts suite à un regroupement. C'est une question juridique. La commune existe toujours !

Je mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Nos statuts sont donc ainsi modifiés et seront transmis à la Sous-Préfecture.

Je cède la parole au 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge des Finances, que je remercie pour son implication et son travail.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A RENOUVELER LA CONVENTION  
DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION HUB DE LA REUSSITE**

**M. CHIANESE :** Merci Président.

L'Ecole de la 2<sup>ème</sup> Chance a été absorbée par le Hub de la Réussite.

Considérant que la convention de partenariat prend fin au 1<sup>er</sup> décembre 2020, il convient de prévoir son renouvellement afin de permettre une planification des prochaines actions à mener.

**M. JEGO :** L'Ecole de la 2<sup>ème</sup> Chance a changé de structure en s'intégrant dans l'Association Hub de la Réussite. C'est la poursuite des actions de soutien sur les jeunes en insertion de notre secteur qui sont accueillis sur un certain nombre de missions et que nous aidons. Etant membre du Hub de la Réussite, je ne prendrai pas part à ce vote. Je laisse Vincent CHIANESE procéder au vote.

**M. CHIANESE.** - Je mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Adopté. Je vous en remercie.

<p style="text-align: center;"><b>AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A PRENDRE UNE DELIBERATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE</b></p>
--

**M. VALLEE :** Considérant que les membres du Comité syndical sont informés qu'un agent du Syndicat est poursuivi pour harcèlement moral et qu'à ce titre il a sollicité la protection fonctionnelle, que la collectivité publique qui est la nôtre est tenue de protéger ses agents dans l'exercice de leurs fonctions, qu'au regard des faits existants, l'agent (en l'occurrence notre Directrice générale) n'a pas commis de faute personnelle, il convient que le Conseil syndical délibère pour accepter ou non d'accorder la protection fonctionnelle à l'agent en question, d'autoriser par conséquent l'autorité territoriale à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette protection et de prendre acte que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**M. JEGO :** C'est une affaire qui vise directement la Directrice générale. Une collaboratrice de notre Syndicat l'a menacée -je ne sais pas si elle a déposé plainte ou pas- pour harcèlement. C'est une affaire étrange, d'une part parce que cette collaboratrice avait négocié entre temps et dans notre dos son départ vers une autre collectivité -c'est la vie et la liberté des agents-, d'autre part parce que le fondement de ces dénonciations pour harcèlement n'est absolument pas avéré. J'ai échangé avec elle plusieurs courriers qui prouvent que tout ceci est une dénonciation calomnieuse sur des faits qu'elle n'est pas capable de citer, des dates qu'elle n'est pas capable de donner sur un certain nombre d'éléments qui ne semblent pas avérés. Toutefois, un agent est mis en cause. Nous nous devons de protéger les agents, comme c'est le cas dans toutes les collectivités. La personne en question est partie. Nous avons accepté son départ puisqu'elle le demandait. Je ne sais pas quel est le dessous des cartes, quelle est cette mise en cause. Le Bureau vient de renouveler à l'unanimité sa confiance à Andrée ZAÏDI.

Si quelqu'un fait des menaces, il faut éventuellement pouvoir y répondre par la voix d'un avocat qui protégerait notre Directrice générale. Ainsi va la vie des structures.

Y a-t-il des demandes de précision sur ce sujet ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Adopté.

Nous renouvelons notre confiance à Mme ZAÏDI, qui est une directrice de qualité et d'autorité, ce qui est indispensable pour que les choses avancent dans le bon sens.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A MODIFIER LE REGLEMENT INTERIEUR FIXANT  
LES CONDITIONS D'ACCES AUX DECHETTERIES DU SIRMOTOM**

**M. MARTI :** Cette évolution concerne particulièrement l'article 4 de ce règlement et l'article qui vise l'ensemble des déchets acceptés en apport à la déchetterie. L'objet précis de cette modification est de limiter le nombre de pneus que les particuliers vont apporter. Nous nous sommes aperçus que le nombre de pneus apportés par les professionnels stagnait et que celui des particuliers augmentait. Il a été vérifié que les professionnels utilisaient les cartes de particuliers pour amener des pneus. Dans ce cas-là leur apport n'était pas facturé. Nous nous sommes aperçus qu'un seul particulier avait apporté le même jour plus de 200 pneus ! Nous proposons donc de limiter à 12 le nombre de pneus -c'est largement acceptable- apportés par an par un particulier.

**M. JEGO :** Comment transporte-t-on 200 pneus ?

**M. MARTI :** C'était un camion de 3,5 tonnes.

**Mme ZAÏDI :** Grâce à l'informatique, ils se sont aperçus que c'était la même personne.

**M. CAMUSET :** Avez-vous identifié les entreprises sur les différentes communes ? J'ai une entreprise qui met des pneus, mais je ne suis pas sûr qu'elle soit identifiée comme entreprise.

**M. JEGO :** Vous voulez dire si elle n'est pas identifiée, qu'elle s'identifie comme un particulier ? C'est possible. Du coup, cela va la forcer à s'identifier comme entreprise si elle amène plus de 12 pneus par an.

**M. CAMUSET :** La semaine dernière il y avait 12 conteneurs de déchets.

**M. JEGO :** Il faut nous le signaler et on mènera une enquête. On ira voir pour les identifier comme entreprises. Donnez-nous les informations.

**M. MARTI :** La deuxième modification proposée fait suite à l'accident qui a eu lieu cet été à la déchetterie : une jeune fille qui y travaille a été heurtée par un véhicule. Elle a eu les deux jambes brisées. Nous avons mis en place un Plan de prévention. A la demande de l'exploitant, le Plan de prévention est affiché sur place. Il délimite un couloir de circulation et une organisation pour se garer (en marche arrière). Ce Plan est affiché sur place et nous l'annexons également au Règlement de la déchetterie.  
Voilà les deux modifications que je propose.

**M. JEGO :** Merci Michel.

Y a-t-il des questions sur ces modifications ? Aucune.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Adopté.

**INFORMATIONS : SIGNATURE DES CONTRATS ET CONVENTIONS**

**M. JEGO :** J'ai à vous faire part d'un certain nombre d'informations qui vous sont données sur la signature de contrats et de conventions.

Il vous est demandé de prendre acte du fait qu'ils ont été passés dans le cadre des fonctions qui m'ont été déléguées.

- **Attribution du marché de travaux de génie civil nécessaires à la mise en place des bornes d'apport volontaire d'ordures ménagères/collectes sélectives/papier/verre de type semi-enterré sur le territoire du SIRMOTOM à la Société COLAS**

Le marché de travaux de génie civil a été attribué avec une note de 98,50 sur 100 au regard des critères à la Société COLAS. Le premier point d'apport volontaire de ce programme sera posé à Marolles-sur-Seine. Nous avons aujourd'hui les calendriers prévisionnels de pose. Vous aurez les calendriers définitifs au moment où ils seront arrêtés, soit trois semaines avant. J'ai vu le maire de Saint-Germain-Laval qui souhaitait -je le dis publiquement- que les deux points d'apport volontaire soient décalés par rapport à l'endroit où on les avait prévus et qu'ils soient conjoints avec un aménagement d'une aire de jeux qui se situe au même endroit. Il ne souhaitait pas -il convient de se coordonner avec la Communauté de Communes du Pays de Montereau- qu'on ouvre pour poser le point d'apport volontaire et qu'on rouvre un mois après pour poser l'aire de jeux.

Je le signale au compte rendu. Ainsi, si ce n'est pas bien fait, on pourra « tirer les oreilles », de même si quelqu'un me dit qu'on a oublié. Cela n'arrive jamais, mais on ne sait jamais.

Y a-t-il des remarques sur les points d'apport volontaire ? Aucune.

Il y a tout de même 2 M€ de travaux, mais c'est extrêmement important.

Vous êtes informés que l'entreprise COLAS a été retenue.

- **Renouvellement de la convention d'assistance juridique avec le Cabinet Ravetto et Associés**

C'est un Cabinet avec lequel nous travaillons depuis longtemps. Il est représenté par Maître LABAYLE qui travaille dans de bonnes conditions. Le Bureau, à l'unanimité, a accepté de renouveler cette convention d'assistance juridique.

Y a-t-il des remarques ? Aucune.

Ces informations ne nécessitent pas de vote.

## AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

**M. JEGO :** J'ai plusieurs éléments à vous communiquer. Je souhaite vous donner un certain nombre d'informations sur les stratégies que nous mettons en place suite aux dernières élections.

➤ Nous avons avancé avec les services du SIRMOTOM pour mettre en place des machines innovantes de collecte de bouteilles plastiques. Nous avons déterminé un modèle qui nous semble correspondre. Il s'agit d'une machine dans laquelle on voit les bouteilles se déchirer et le plastique tomber. On comprend le process. Il y a des machines où vous mettez la bouteille plastique, elle est compressée et vous ne voyez plus rien. Là, la machine nous a semblé de qualité. Nous regardons pour que la « récompense » soit un bon d'achat ou autres.

Il faudra nous signaler les endroits auxquels vous pensez. Elle sera particulièrement bien placée dans un accueil de supermarché ou dans des endroits où les gens vont faire des courses. Ils pourront ramener les bouteilles plastiques, les mettre dans la machine, puis faire leurs courses. Nous vous invitons à nous signaler les endroits dans vos communes où vous pensez que la machine sera bien placée.

L'objectif est qu'on ait posé les premières machines à manger les bouteilles en septembre 2021 et qu'elles soient opérationnelles.

Cette machine a plusieurs vertus :

- Elle traite une partie du plastique et évite de mettre les bouteilles dans les poubelles et dans les points d'apport volontaire ;
- Une vertu pédagogique de montrer que le recyclage est un geste.

La machine qui dévore la bouteille sous nos yeux est intéressante. Nous vous la présenterons à l'occasion du vote du budget.

➤ Nous avons renouvelé pour cette année le ramassage des encombrants et des monstres. Le calendrier a été annoncé. Nous voulons travailler en parallèle -c'est la proposition du Bureau- à essayer de sortir de cette logique qui n'est pas satisfaisante, d'une part parce que les encombrants ne passent pas assez souvent. Les gens ont des besoins et quand ils souhaitent se débarrasser d'un objet, ils veulent s'en séparer immédiatement. D'autre part, on ne peut plus ramasser tous les encombrants. Il y a des objets qu'on ne prend pas. Les gens sortent des objets qui restent dans la rue. Enfin, nous sommes obligés de mettre en enfouissement les encombrants ramassés, ce qui coûte cher. Ce n'est donc pas un bon système.

Nous réfléchissons à faire monter en puissance un système parallèle qui aurait une double vocation : inciter la population à aller aux déchetteries ; une association viendrait ramasser, apporterait les encombrants en déchetterie moyennant une participation financière pour rendre un vrai service constamment. Nous aurons l'occasion de vous présenter dans le cadre du vote du budget des propositions de mise en œuvre. Nous voulons le faire parallèlement aux collectes. Il ne s'agit pas de supprimer les collectes, mais de tester ce nouveau service et d'observer son fonctionnement. S'il fonctionne bien, l'année prochaine il n'y aura plus de collecte, mais seulement ce nouveau service.

➤ L'obligation de tri des bio déchets. Les bio déchets se trient par l'offre des composteurs. Je souhaite qu'on regarde comment on peut éventuellement fabriquer nos propres composteurs, en ayant un atelier de fabrication de composteurs. D'où viennent-ils aujourd'hui ?

**Mme ZAÏDI** : Ils viennent de 200 ou 300 kilomètres, mais pour trois fois rien.

**M. JEGO** : Ce sont 200 ou 300 kilomètres de trop. Il faut regarder si on peut les fabriquer sur place, c'est mieux, mais il y a des questions de coût, etc. Je souhaiterais que les communes relayent l'idée de l'installation gratuite des composteurs, c'est facile avec le guide du compostage qui est très bien fait -j'ai testé chez moi, c'est un moyen très efficace de traiter les bio déchets.

Par ailleurs, nous réfléchissons à l'idée d'une collecte plus organisée des bio déchets en ayant des machines pour faire notre propre compost. Peut-être un point d'apport volontaire de bio déchets, peut-être une autre collecte organisée, mais que les gens comprennent : bio déchets d'un côté et compost de l'autre. Qu'ils voient qu'on peut faire un circuit court très vertueux.

Celui qui a un composteur dans son jardin le voit bien, mais beaucoup de gens n'ont pas de jardin ou ne comprennent pas le circuit sur lequel on pourrait instaurer ce système. Ce dont je parle est plutôt pour le milieu urbain que pour le milieu rural. Toutefois le milieu urbain existe, il représente la moitié de nos habitants. Nous travaillons sur ce sujet.

➤ Enfin, s'agissant du fléau des décharges sauvages, nous avons écrit à toutes les communes. Trois points.

1. Je proposerai au budget de 2021 de prendre en charge 50 % des installations de *caméras* photo par les communes pour surveiller les endroits à risque. L'idée est que la commune achète la *caméra*, l'installe, la fasse vivre avec ses moyens et le SIRMOTOM la finance pour moitié.

**M. CAMUSET** : J'ai rencontré cette semaine la Gendarmerie qui me disait que sur les lieux de décharge la caméra est interdite. Nous sommes autorisés à faire des photos.

**M. JEGO :** Oui, il s'agit du matériel autorisé, à savoir un appareil photo. J'ai parlé de *caméra* au sens anglicisme. Le SIRMOTOM financerait 50 % de l'achat du matériel. Profitez-en ! C'est vertueux. Cela fonctionne bien dans les communes qui l'ont fait. Les gens n'aiment pas trop être pris en photo.

2. Par ailleurs, nous avons interrogé des prestataires. Nous vous proposerions un système à la demande : face à un dépôt sauvage que la commune ne pourra pas gérer, le SIRMOTOM viendrait ramasser -dans des conditions à définir.
3. Comme la commune de Forge l'a fait dans sa grande sagesse et dans sa vision très positive des choses, si certaines communes souhaitent aussi qu'on installe des conteneurs pour rendre service aux habitants, on peut y travailler avec elles. A Forge, des conteneurs sont installés. Plutôt que de jeter dans la nature, les gens viennent y déposer leurs gravats et leurs déchets qui sont traités dans un circuit organisé. Allez visiter Forge pour voir ses installations ! Nous sommes prêts à travailler avec les communes au cas par cas. La demande doit venir des communes sur ces questions.

Il n'y a pas de solution miracle. Cela fait appel à la responsabilité de chacun, mais nous pouvons progresser dans notre secteur.

**Mme DUFFAULT :** Quel est l'intérêt de la machine à bouteilles plastiques ? Nous avons des poubelles jaunes, est-ce que les habitants ne vont pas se poser la question ?

**M. JEGO :** Plus nous vidons nos poubelles jaunes, moins nous sommes obligés de faire des tournées, ce qui réduit donc les coûts. Il n'y a rien de mieux que l'apport volontaire. C'est un point d'apport volontaire de traitement des bouteilles plastiques.

Le deuxième intérêt est une visibilité éducative sur le thème « je recycle et je vois les résultats sur ce sujet ».

Tout comme les composteurs et les poulaillers, à eux seuls, cela joue sur une marge de la masse, mais psychologiquement c'est extrêmement important. S'il y a aux couleurs du SIRMOTOM dans un certain nombre d'endroits de grandes surfaces des machines qui mangent les bouteilles et que les gens perçoivent un bon d'achat de 1 ou 2 € en échange, cela peut les inciter à être plus vertueux.

Tout le débat est là. Il s'agit d'essayer d'inverser la tendance. Aujourd'hui je paie un impôt, je mets dans les bacs et le SIRMOTOM se débrouille pour traiter. Demain, il faudra peut-être dire : une partie de ce qui est jeté vaut quelques euros, en faisant un petit effort les gens peuvent les rapporter ici ou là. C'est l'histoire de la consigne en verre. En rapportant une bouteille en verre, on recevait une pièce en échange. C'était vertueux dans le fonctionnement.

Avec cette machine, on voudrait retrouver cette idée. Le message est le suivant : « Votre déchet ne vaut pas rien et si vous prenez le soin de nous aider à le recycler, cela nous permet de gagner un peu ». C'est pédagogique.

Si cela diminue un peu les quantités trouvées dans les bacs jaunes, c'est bien. D'autant que dans les bacs jaunes, les bouteilles ne sont jamais compressées. Elles occupent une place folle pour peu de choses.

Une autre solution consistait à proposer aux gens d'installer des machines qui écrasent les bouteilles à domicile, mais trop onéreuse.

**M. CLOOTENS :** Nous avons un espace de dépôts volontaires. Nous avons des soucis depuis plusieurs années. Cet été, j'ai confectionné un panneau (une planche et un poteau). Nous avons simulé le branchement d'une caméra avec un avertissement d'une amende de 1 500 €. Cela a calmé les gens car nous avons eu beaucoup moins de dépôts.

Toutefois, nous sommes dans l'optique de nous équiper. Pour le confort de nos concitoyens, il se situe dans un enclos à proximité du village, pas trop loin, mais suffisamment pour que les nuisances sonores ne deviennent pas un problème.

Nous avons fait l'acte de répondre à votre proposition de partenariat. J'aimerais savoir si le SIRMOTOM est en mesure de produire un panneau.

**M. JEGO :** Nous pouvons faire un modèle de panneau.

**M. CLOOTENS :** Un panneau identique pour toutes les communes qui souhaiteraient en installer.

**M. JEGO :** « *Le SIRMOTOM vous rappelle que tout dépôt est interdit à cet endroit sous peine d'une amende de X €. La déchetterie est ouverte de tel jour à tel jour, de telle heure à telle heure et elle est gratuite* ». Nous allons le commander. Je souhaite le voir avant de le mettre en circulation. Nous allons vous le proposer.

**M. GALLOIS :** Dans ma commune, nous avons mis une pancarte « *Souriez, vous êtes filmé !* ».

**M. JEGO :** C'est bien aussi !

On peut peut-être rappeler sur le panneau que les gens sont susceptibles d'être filmés.

S'il n'y a pas d'autres questions, je souhaitais évoquer la demande de la mairie de Montereau qui m'a sollicité par un courrier récent sur ce que la mairie considère comme étant un débordement des bacs du SIRMOTOM. Une série de photos montre des bacs largement saturés.

J'ai répondu tout de suite qu'on allait étudier les choses. Deux questions se posent : soit les tournées sont saturées, les camions reviennent pleins, dans ce cas il faut augmenter le nombre de retournées ; soit les bacs sont saturés, dans ce cas il faut inciter les gens à prendre des bacs plus grands.

Nous avons fait faire une étude à notre exploitant qui démontre clairement que les camions des tournées sur Montereau ne sont jamais saturés. A leurs retours, les camions ne sont pas pleins. Il n'y a pas de nécessité, au regard de nos missions, d'ajouter une tournée supplémentaire puisque les camions ne rentrent pas pleins. Le problème, ce n'est pas les camions, mais plutôt les bacs.

J'ai rappelé par un courrier adressé aux habitants de Montereau récemment que des bacs plus grands pouvaient être obtenus gratuitement en les demandant.

Par ailleurs, nous avons écrit aux Offices d'HLM -car ce sont très souvent des bacs publics d'Offices d'HLM qui sont pleins- qu'ils ont cette possibilité. Les Offices d'HLM n'aiment pas avoir plusieurs bacs car cela oblige les gardiens à sortir et ranger des bacs supplémentaires. Ainsi va la vie ! Sur les photos que je vous montre, il s'agit de bacs d'Offices d'HLM. Il y a trois bacs, on peut parfaitement en mettre un quatrième pour arriver à désaturer le système.

J'ai également fait un rappel sur le nettoyage des rues -on voit sur les photos des saletés sur la rue autour des bacs. Les ripeurs ramassent ce qu'ils peuvent, mais ils n'ont pas de balais et ne sont pas chargés de balayer les rues. La responsabilité de notre Syndicat est de ramasser les bacs, éventuellement de ramasser les sacs poubelles qui sont autour et non percés, mais en aucun cas de nettoyer les rues. Le nettoyage des rues relève de la responsabilité de la commune, aussi bien des pouvoirs de police du maire -je n'ai pas de pouvoir de police- que du service Propreté de la ville.

Nous avons rappelé aux habitants la possibilité d'avoir des bacs plus grands. Consécutivement, nous avons eu des appels et nous avons livré rapidement les bacs.

Dernier point, j'ai proposé à la mairie de Montereau, si la Ville le souhaite, d'organiser une tournée supplémentaire, une tournée « confort », payée par la Ville. Je ne vois pas, au nom de quoi, la collectivité paierait une tournée puisque nos camions ne rentrent pas saturés. En revanche, si la Ville souhaite une tournée supplémentaire par confort, moyennant 3 000 € par semaine, nous sommes prêts à l'organiser sur remboursement de la mairie. Cela me semble être une solution positive car on peut considérer que pour telle ou telle commune, un maire veuille faire plus. Il n'y a pas de raison qu'on ne puisse pas l'organiser, mais à condition que ce coût ne pèse pas sur la charge de tous.

Je voulais vous en informer car cela a fait l'objet d'un début de polémique sur les réseaux sociaux, toujours très prompts à s'enflammer sur ces questions. Derrière tout cela, celui qui m'a précédé à la présidence du Syndicat semblait avoir un peu oublié les règles du Syndicat et que nous faisons du collectif sur cette affaire.

Je ne souhaite pas que ce sujet crée des polémiques inutiles. Cela doit rester dans l'intérêt du service public. Je voulais vous en informer et vous demander si vous approuvez cette position consistant à :

- Rappeler aux gens que les bacs sont gratuits et qu'il suffit de les demander ;
- Rappeler aux Offices d'HLM que s'ils n'ont pas assez de bacs, on en met autant qu'ils le veulent à leur disposition ;
- Rappeler à la mairie que le pouvoir de police et de nettoyage autour des bacs relève de sa responsabilité ;
- Proposer de façon positive à la mairie d'organiser une tournée supplémentaire si elle le souhaite, charge à elle de la financer.

Je souhaite savoir si cette position vous convient et si vous la validez. Etes-vous d'accord sur ce sujet ? (Aucune opposition).

Je comprends les problématiques. Après, on ne peut pas faire peser sur tout le monde les charges qui sont assumées quand même par notre Syndicat.

Y a-t-il d'autres questions diverses ?

**M. GALLOIS :** A Lorrez-le-Bocage, les poubelles restent dans la rue. C'est un problème. Comment faire pour qu'elles ne restent pas dans la rue ?

**M. JEGO :** Ce problème relève des pouvoirs de police du maire. Vous pouvez faire intervenir le Garde-champêtre pour verbaliser.

**M. GALLOIS :** On peut verbaliser ?

**M. JEGO :** Oui. Je vous conseille un rappel aux habitants en leur disant de rentrer leurs bacs. S'ils ne le font pas, le Garde-Champêtre verbalise.

**M. GALLOIS :** Les habitants de petites maisons n'ont pas de cour. Ils laissent les poubelles dans la rue faute de pouvoir les rentrer chez eux.

**M. JEGO :** On a eu ce problème à Montereau. On l'a vécu, y compris en ville. Certains ne veulent pas rentrer leur poubelle dans le couloir. Le bac ne doit pas rester dans la rue. Le maire a tous les pouvoirs de police pour faire appliquer la loi.

**M. GALLOIS :** N'y a-t-il pas moyen de faire un endroit dans le village où les gens viendraient déposer leurs sacs ?

**M. JEGO :** C'est possible, c'est à la charge de la mairie. On peut vous aider à essayer d'y réfléchir. D'expérience, d'une part les gens râlent parce que l'endroit est forcément loin de chez eux ; d'autre part, les gens transforment l'endroit en mini déchetterie en y déposant n'importe quoi parce qu'il n'y a aucune habitation !

On avait fait à Montereau des endroits -Monsieur ALBOUY opine du chef- pour y déposer des bacs, mais ils se sont transformés en déchetteries de quartier. Voyant les bacs, les gens sont venus y déposer des déchets. C'est compliqué.

On peut vous envoyer la référence légale. Le pouvoir de police du maire rappelle les choses et légalement vous pouvez sanctionner par une amende.

**Mme ZAÏDI :** Il suffit de s'appuyer sur le Règlement intérieur du SIRMOTOM qui stipule les sanctions dans le cadre du pouvoir de police des maires. Certaines collectivités le font déjà. Il suffit de nous appeler. Normalement vous l'avez. Si vous ne le retrouvez pas, sollicitez-nous par mail.

**M. JEGO :** Après, il y a des endroits où le bon sens doit triompher. La règle est une chose, après, c'est l'intelligence dans l'application de la règle. On l'a vécu, certains habitants ne rentrent pas leurs bacs parce que cela les fatigue. Ils trouvent qu'ils sont mieux dans la rue. Vous pouvez vous appuyer sur les sanctions, y compris sur des mesures d'ordre public parce que les bacs peuvent être incendiés. C'est donc dangereux.

Je rappelle que le bac est mis à disposition de la population. La personne en est responsable.

**M. GALLOIS :** Ils sont même volés ! On nous en a volé un au cimetière.

**M. JEGO :** S'il n'y a plus de questions, je vous remercie. J'en profite pour vous souhaiter les meilleures fêtes possibles dans les circonstances qui sont les nôtres. Je rappelle qu'on ramasse les sapins de Noël. Une action est menée de longue date (10 ans). Vous allez la relayer.

Passez par avance de bonnes fêtes de fin d'année. Espérons que 2021 soit moins mauvaise que 2020 ! J'espère vous retrouver tous en pleine forme pour notre prochaine réunion de février où nous parlerons du DOB.

Bonne soirée, bonnes fêtes de Noël et vive la France !

**La séance est levée à 19 H 40**